



Litige vente voiture d'occasion

Par **alainR**, le **29/06/2014** à **16:17**

bonjour,je vous écrit ,car je viens de recevoir une lettre recommandée de l'acheteur de mon véhicule un nissan x trail de 2005 avec 199000kms.il y avait le dernier controle technique qui précisait qu'il fallait faire une contre visite (changement des 2 pneus avant et des 2 amortisseurs),d'autres défauts étaient constatés sans obligation de contre visite(usure des disques de freins etc..).l'argus était à 4000 euros,j'ai cédé le véhicule pour 2500 euros réglés en espèces,étant donné le kilométrage et les réparations à effectuer.La personne me réclame 1000 euros car il y aurait la pompe à injection qui serait tombée en panne et que toutes les réparations à faire s'élèverait à 5000 euros!il me menace de porter plainte!vu le prix d'achat du véhicule,je pense avoir été plus que correct et suis surpris par cette démarche;Que dois je faire?cordialement,alain rosselet.

Par **Visiteur**, le **30/06/2014** à **11:11**

Bonjour,
vous ne faites rien; une lettre recommandée ne reste qu'une lettre recommandée ! Si il veut porter plainte ce sera à lui de prouver les faits ! Et porter plainte pour ? vice caché ? une pompe à eau lache sans prévenir...